

Règlement du concours pour gagner une entrée gratuite au Musée Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury

Article 1 - Objet du concours :

Dans le cadre de la conférence/concert sur Maurice Ravel, la Mairie de Villepreux organise un concours permettant de gagner une entrée gratuite au Musée Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury, avec une visite guidée exceptionnelle, assurée par notre conférencière, Mme Christiane Metreau.

La conférence et le concert se dérouleront le dimanche 16 mars à 16h00 dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville.

L'accès à l'événement est gratuit, sur inscription par mail à l'adresse culture@villepreux.fr

Article 2 - Modalités de participation :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les Villepreusiens et Villepreusiennes.

Pour participer, les candidats doivent envoyer leur réponse aux questions ci-dessous à l'adresse email culture@villepreux.fr entre le lundi 17 février et le jeudi 13 mars inclus.

Les questions sont les suivantes :

Question 1 : Quelle œuvre, composée par un autre musicien, faisait toujours pleurer Maurice Ravel ?

Question 2 : Quelle particularité les mains de Maurice Ravel présentaient-elles ?

Question 3 : Parmi les compositions suivantes, laquelle était celle que Ravel aimait le moins ?

- Le Boléro
- Pavane pour une infante défunte
- Ma Mère l'Oye
- Concerto pour la main gauche
- L'Enfant et les Sortilèges

Question 4 : Durant la guerre de 1914-1918, Maurice Ravel fut conducteur de camionnette, mais ce n'était pas son premier choix. Dans quelle arme aurait-il souhaité servir ?

Article 3 - Critères de réalisation :

La ville offrira une entrée gratuite au Musée Maurice Ravel de Montfort-l'Amaury, avec une visite guidée exceptionnelle, assurée par notre conférencière, Mme Christiane Metreau, aux cinq gagnants.

Article 4 - Evaluation et récompenses :

Les gagnants seront annoncés par la ville le dimanche 16 mars 2025 lors de l'évènement.

Article 5 - Résultats et droits :

Les résultats du concours seront publiés sur les réseaux sociaux de la ville le lundi 17 mars 2025.

En participant au concours, les candidats acceptent que leur nom et prénom soient publiés en cas de victoire.